



*Contribuer à l'objectif 2020*

**FORUM VI**  
**SIXIEME SESSION**  
**DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL**  
**SUR LA SECURITE CHIMIQUE**

**Dakar (Sénégal)**  
**15-19 septembre 2008**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT FINAL**

**RESUME D'ORIENTATION**



## **RESUME D'ORIENTATION**

Introduction

Résolution de Dakar sur l'avenir du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS)

Communiqué de Dakar sur les nanomatériaux manufacturés

Recommandations de Dakar sur la substitution et les solutions de remplacement

Résolution de Dakar pour l'élimination du plomb dans les peintures

Transport international de plomb et de cadmium via les échanges commerciaux : un sujet de préoccupation international ? – Résumé du Président

Recommandations de Dakar sur la lutte écologique intégrée contre les ravageurs et la lutte intégrée contre les vecteurs : éléments clés des stratégies de réduction des risques liés aux pesticides

## RESUME D'ORIENTATION

### Introduction

La sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique s'est tenue à Dakar (Sénégal), du 15 au 19 septembre 2008, et a été accueillie par le Gouvernement du Sénégal. Les hauts fonctionnaires de 71 pays ont participé à cette rencontre, de même que les représentants de 12 organisations intergouvernementales et de 39 organisations non gouvernementales.

Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS ou Forum) est un mécanisme participatif novateur, ayant pour objet de proposer un espace de discussion ouvert, transparent et sans exclusive pour évoquer des questions d'intérêt commun ainsi que des problèmes nouveaux et naissants. La prise de conscience générale des aspects délicats et controversés de la gestion des produits chimiques et du fait qu'il incombe à toutes les parties prenantes d'agir pour mettre en place les conditions d'un avenir meilleur a présidé à la création de l'IFCS, chargé de trouver des solutions réalistes. Le Forum joue un rôle polyvalent exceptionnel puisqu'il s'agit d'une entité souple, ouverte et transparente, qui brasse des idées et cherche à rapprocher les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, sans oublier le secteur privé. L'une de ses fonctions consiste à faciliter la compréhension des problèmes. Comme l'IFCS réunit des protagonistes extrêmement divers, il propose un mécanisme permettant de débattre de sujets d'intérêt commun et de questions nouvelles et naissantes qui ont trait à la bonne gestion des produits chimiques. Il a été institué en 1994, à l'occasion d'une Conférence intergouvernementale sur la sécurité chimique, réunie par le BIT, l'OMS et le PNUE, pour faire suite à une recommandation adoptée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – CNUED, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. Au cours de sa brève existence, le Forum a réussi à réunir les parties prenantes et tous les secteurs de la société dans le but d'aborder et de gérer les problèmes nationaux, régionaux et mondiaux que pose la sécurité chimique. La sixième session du Forum a, elle aussi, apporté sa pierre à l'édifice en instaurant un cadre solide pour améliorer la gestion des produits chimiques dans l'ensemble des pays.

Le thème de la sixième session, intitulé *Partenariats mondiaux pour la sécurité chimique – contribuer à l'objectif 2020*, a été choisi afin d'insister à nouveau sur le fait que les partenariats participent pleinement à la réalisation de l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable, lequel consiste d'ici 2020 à employer et fabriquer les produits chimiques de façon à minimiser les effets indésirables graves sur la santé humaine et sur l'environnement. L'IFCS part du principe fondamental qu'il doit permettre à tous les protagonistes pertinents de dialoguer afin de comprendre leurs préoccupations et problèmes respectifs. La contribution de tous est importante pour formuler des solutions pratiques, ainsi que des actions et des stratégies de nature à s'atteler aux problèmes de fond découlant de l'utilisation de produits chimiques dangereux. Suite aux indications fournies par les participants à la cinquième session du Forum et à l'invitation de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue en février 2006, la sixième session de l'IFCS a donné aux pays et aux autres partenaires l'occasion d'examiner leurs thèmes prioritaires et d'insister sur leurs besoins et préoccupations spécifiques concernant une meilleure gestion des produits chimiques. Les thèmes évoqués en séance plénière portaient notamment sur les nanotechnologies et la fabrication des nanomatériaux : possibilités et enjeux ; la substitution et autres solutions ; le transport international de plomb et de cadmium dans le cadre des échanges commerciaux : sujet de préoccupation internationale ? ; ainsi que la lutte écologique intégrée contre les ravageurs et la lutte intégrée contre les vecteurs : éléments clés des stratégies de réduction des risques liés aux pesticides.

Les résolutions, recommandations et mesures adoptées par la sixième session du Forum représentent une contribution majeure à l'action menée au plan mondial pour faire progresser la gestion avisée des produits chimiques, à savoir la mise en oeuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques et la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, prévue en mai 2009. Les conclusions de la sixième session du Forum seront présentées à la deuxième session

de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et aux autres entités et organisations pertinentes afin qu'elles les examinent et décident des mesures à prendre.

Les résolutions, recommandations et mesures adoptées par le Forum sont présentées dans les sections ci-après.

## Résolution de Dakar sur l'avenir du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS)

### La sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique,

*S'étant réunie* à Dakar, à l'invitation du Gouvernement du Sénégal, du 15 au 19 septembre 2008,

*Considérant* l'adoption, le 6 février 2006, de l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques,

*Désireuse de contribuer* à l'objectif énoncé au paragraphe 23 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable, lequel vise « à ce que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum »,

*Rappelant* l'adoption lors de la cinquième session du Forum de la résolution sur l'avenir du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, laquelle portait création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de décision sur le rôle et les fonctions futurs de l'IFCS, comprenant notamment des options pour les modalités institutionnelles et envisageant l'idée d'un secrétariat commun avec l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques, compte tenu de la nécessité d'éviter les doublons, d'un lien possible avec la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et de sa contribution à la mise en oeuvre de l'Approche stratégique, résolution qui sera soumise à l'examen de la sixième session du Forum,

*Saluant* la bonne conclusion de la mission confiée au groupe de travail,

*Rappelant en outre* que la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a invité le Forum à poursuivre le rôle important qui lui incombe et consiste à fournir un espace de discussion ouvert, transparent et participatif pour évoquer des questions d'intérêt commun ainsi que des problèmes nouveaux et naissants, et ce faisant, à continuer à participer à la mise en oeuvre de l'Approche stratégique et aux travaux des autres organismes internationaux s'intéressant aux produits chimiques,

*Appréciant* le rôle unique et polyvalent qu'a joué l'IFCS en tant qu'entité souple, ouverte et transparente, berceau d'idées qui a facilité le consensus en rapprochant les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, y compris celles du secteur privé, tout en prenant particulièrement en compte les situations et les intérêts spécifiques des pays en développement et des pays à économie en transition,

*Estimant* qu'il est souhaitable de poursuivre la tenue d'un tel forum,

*Reconnaissant* la nécessité d'employer efficacement les ressources humaines et financières, et d'éviter le chevauchement des fonctions et des domaines d'activité afin de renforcer la sécurité chimique internationale en appliquant judicieusement l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques et en réalisant l'objectif fixé pour 2020, complété et soutenu par le Forum,

1. *Décide* que le Forum contribuera, dans le cadre des ressources dont il dispose, à l'approche stratégique mondiale destinée à intensifier la gestion internationale des substances chimiques ;
2. *Décide* que le rôle du Forum consiste à offrir un espace de discussion ouvert, transparent et participatif afin de valoriser les connaissances et la compréhension commune des questions d'actualité ainsi que des problèmes nouveaux et naissants liés à une bonne gestion des produits chimiques ;

3. **Décide** que le Forum a pour fonctions de :
  - 3.1 Donner à toutes les parties prenantes, notamment aux pays en développement et aux pays à économie en transition, l'occasion de mettre en commun et d'acquérir des informations grâce à des échanges de vues et à un débat se déroulant dans un esprit d'ouverture ;
  - 3.2 Fournir une source indépendante et objective de données récapitulatives sur la gestion des produits chimiques, sans oublier les effets possibles sur la santé et l'environnement de même que l'incidence socio-économique et les mesures pouvant être adoptées pour y faire face ; et
  - 3.3 Rédiger et diffuser des rapports qui reflètent la compréhension actuelle des principaux domaines ; reposent sur de solides données factuelles scientifiques ; pondèrent les points de vue en présence ; et présentent des informations précises, pertinentes et importantes dans un langage accessible ayant des visées pédagogiques et pouvant déclencher des interventions, en particulier pour la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ;
4. **Encourage** le Président, les Vice-Présidents et les membres du Comité permanent du Forum à ne pas ménager leurs efforts pour faire en sorte que cette résolution bénéficie de l'attention voulue lors des travaux préparatoires de la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, et autorise le Comité permanent du Forum à prendre toute décision utile concernant l'intégration du Forum dans la Conférence ;
5. **Invite** la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à décider, à l'occasion de sa deuxième session, d'intégrer le Forum au sein de sa structure en lui conférant le titre d'organe consultatif ;
6. **Propose** que, dorénavant, le Forum s'intitule « Forum international sur la sécurité chimique », tout en conservant le sigle IFCS ;
7. **Invite** la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à incorporer les éléments définis dans l'annexe dans les nouveaux mandat et règlement intérieur du Forum ;
8. **Invite** la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à préciser les tâches assignées au Forum, comme l'établissement de rapports sur les problèmes nouveaux intéressant la gestion de la sécurité chimique, lesquels représenteraient un apport notable pour examiner des situations et des intérêts spécifiques, en particulier celles et ceux des pays en développement et des pays à économie en transition, compte tenu de la nécessité de disposer des ressources appropriées pour accomplir ces tâches ;
9. **Reconnaît** que l'intégration réussie du Forum dans la Conférence nécessitera des ressources humaines, financières et en nature suffisantes pour veiller à ce que le Forum puisse efficacement s'acquitter de ses fonctions, et prie instamment l'ensemble des gouvernements, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales, y compris celles du secteur privé, à mettre ces ressources à disposition sur la base du volontariat ;
10. **Décide** que, jusqu'à son intégration au sein de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, comme indiqué dans la présente résolution, en particulier au paragraphe 7 et dans son annexe, le Forum continuera de fonctionner conformément à son mandat actuel, et qu'il en ira de même pour le Comité permanent du Forum ;
11. **Demande** au Secrétariat de l'IFCS de soutenir le Comité permanent du Forum et d'oeuvrer étroitement avec le Secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion des substances chimiques pour mettre en oeuvre la présente résolution ;

12. **Invite** l'ensemble des gouvernements, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales, y compris celles du secteur privé, à permettre au Secrétariat de s'acquitter de ses fonctions en lui octroyant, sur la base du volontariat, des ressources financières et en nature.

## **Résolution de Dakar sur l'avenir du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS)**

### **Annexe**

#### **Principaux éléments permettant d'assurer la bonne marche du Forum**

Les représentants des pouvoirs publics, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et d'autres représentants issus de la société civile devraient être autorisés à assister et participer à l'ensemble des réunions organisées par le Forum (groupes de travail spéciaux, séances plénières, groupes régionaux, etc.).

Le représentant de chaque gouvernement devrait être un haut fonctionnaire chargé des questions de sécurité chimique, et notamment des volets santé et environnement. Des conseillers pourront éventuellement les épauler. Les gouvernements devraient faire en sorte que leur délégation se fasse l'écho de toute la gamme des intérêts nationaux.

Le Forum devrait, outre l'accomplissement des tâches qui lui seront assignées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, être en mesure de soulever des questions de fond, englobant des problèmes nouveaux et naissants, pour en débattre dans son cadre afin de s'acquitter de son rôle et de ses fonctions et, en particulier, d'encourager la Conférence à intervenir.

Le Forum devrait continuer de suivre la méthode préconisée par le pays/bailleur de fonds/l'organisation chef de file pour établir les documents correspondant aux points de l'ordre du jour.

Le Forum devrait se réunir pendant la période intersession, à temps pour pouvoir contribuer aux travaux de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

Le bureau/Comité permanent du Forum devrait se composer de représentants des pouvoirs publics et des organisations intergouvernementales, non gouvernementales ainsi que d'autres groupes issus de la société civile.

---

## **Communiqué de Dakar sur les nanomatériaux manufacturés**

### Préambule

1. L'IFCS s'est réuni à Dakar à l'invitation du Gouvernement du Sénégal à l'occasion de sa sixième session, du 15 au 19 septembre 2008.
2. Les bienfaits, nouveaux avantages, défis, dangers et risques potentiels de la nanotechnologie et des nanomatériaux manufacturés ainsi que les questions éthiques et sociales connexes ont été reconnus, de même que le besoin de les faire mieux connaître.
3. La nécessité d'accorder l'attention voulue aux aspects sécuritaires des nanotechnologies a été également reconnue. Les nanotechnologies ont trait à la visualisation, la spécification et la fabrication de matériaux, dispositifs et systèmes sur mesure, de taille  $\leq 100$  nm. Pour les besoins du présent communiqué, il a été convenu de mettre l'accent sur les nanomatériaux uniquement.
4. L'action menée par les organisations intergouvernementales et internationales, ainsi que les activités pertinentes mises en oeuvre aux plans national et régional par les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont été prises en compte. Il a été convenu que les efforts déployés actuellement pour cerner les risques écologiques, sanitaires et sécuritaires que peuvent présenter les nanomatériaux manufacturés n'ont pas été concluants et qu'il faudrait les intensifier et les soutenir résolument à l'échelle mondiale.
5. Bien qu'ils adhèrent aux nombreuses activités menées aux plans national et régional eu égard aux nanomatériaux manufacturés, bien des pays manquent de cadre politique général en la matière malgré l'évolution rapide enregistrée dans ce secteur. Cette lacune a été également constatée au niveau mondial.
6. La vulnérabilité particulière aux nanomatériaux manufacturés de certains groupes tels que les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées est reconnue ; la nécessité de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour protéger leur santé a donc été soulignée.
7. On a insisté par ailleurs sur la nécessité de veiller à ce que les nanomatériaux manufacturés contribuent effectivement au développement durable et à la prévention de la pollution afin de réaliser l'objectif 2020, ainsi que sur la nécessité d'intégrer, selon que de besoin, les stratégies d'évaluation et de gestion des risques à l'action menée dans ce domaine.
8. L'importance de la recherche et des stratégies de recherche pour une meilleure analyse des risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement a été reconnue.
9. Les besoins et capacités spécifiques des pays en développement et des pays à économie en transition eu égard aux nanomatériaux manufacturés ont été relevés.
10. Dans les efforts à déployer pour réduire au minimum les risques liés aux nanomatériaux manufacturés, le droit des pays d'accepter ou de rejeter les nanomatériaux manufacturés a été reconnu.

---

**Le Forum recommande :**

1. Aux pouvoirs publics et aux industriels d'appliquer le principe de précaution dans le cadre des normes générales de gestion des risques tout au long du cycle de vie des nanomatériaux manufacturés.
2. Aux instances gouvernementales et aux autres parties prenantes d'instaurer ou de poursuivre le dialogue aux fins de cerner les avantages et risques potentiels des nanomatériaux manufacturés.
3. Aux pouvoirs publics, organisations intergouvernementales et internationales, établissements universitaires, acteurs du secteur privé et aux autres parties prenantes de veiller à ce que les informations nécessaires sur l'utilisation et les risques liés au cycle de vie des nanomatériaux manufacturés soient facilement accessibles au grand public en vue de sensibiliser davantage et de le préparer à prendre des décisions en connaissance de cause.
4. De renforcer la capacité de la société civile de façon à ce qu'elle soit plus à même de participer valablement à la prise de décision sur les nanomatériaux manufacturés.
5. Aux chercheurs et universitaires d'étoffer le bagage nécessaire pour pouvoir évaluer efficacement les risques que peuvent présenter les nanomatériaux pour les groupes particulièrement vulnérables, à savoir les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées, notamment.
6. Aux pouvoirs publics et aux industriels de continuer à combler les lacunes scientifiques en matière d'évaluation des risques, y compris le cycle de vie entier des nanomatériaux manufacturés dans leur contexte réel.
7. Aux industriels d'associer les travailleurs et leurs représentants à l'élaboration de programmes et mesures de santé et sécurité au travail, englobant l'évaluation des risques, le choix des mesures de prévention des risques et la surveillance des risques liés aux nanomatériaux manufacturés.
8. L'adoption de mesures visant à prévenir ou minimiser l'exposition des travailleurs ainsi que les rejets dans l'environnement s'agissant notamment des nanomatériaux manufacturés dangereux ou lorsque leur impact sur l'environnement et la santé est incertain.
9. Aux chercheurs utilisant des nanomatériaux manufacturés de coopérer avec les spécialistes de l'environnement, de la santé et de la sécurité et avec le corps médical aux programmes de recherche en cours ou futurs.
10. A la communauté internationale de continuer à mettre au point, financer et partager des stratégies de recherche efficaces sur les risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement.
11. D'informer les utilisateurs qui se trouvent en aval de la chaîne logistique des risques sanitaires et sécuritaires et des nouvelles caractéristiques des nanomatériaux manufacturés au moyen de fiches de sécurité ou d'autres moyens.
12. Aux industriels de lancer des campagnes de communication et de sensibilisation ou de les poursuivre, le cas échéant, dans le cadre de leurs programmes de gestion avisée consacrés aux aspects environnementaux, sanitaires et sécuritaires (au travail) des nanomatériaux

- 
- manufacturés, notamment par la surveillance des lieux de travail ; et de dynamiser la coopération avec les autres protagonistes.
13. Aux gouvernements et autres parties prenantes de promouvoir et mettre en commun les informations d'ordre sécuritaire concernant les nanomatériaux manufacturés.
  14. Aux pays et aux organisations de créer des partenariats assortis d'un volet financier, pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à se doter du savoir-faire nécessaire en matière scientifique, technique, juridique, réglementaire eu égard aux risques des nanomatériaux manufacturés.
  15. Aux pouvoirs publics de coopérer, dans la mesure de leurs possibilités, à l'élaboration de codes de conduite nationaux en faisant intervenir toutes les parties prenantes et avec le concours des organisations internationales ; et d'évaluer s'il serait réaliste de concevoir des cadres de conduite mondiaux en temps utile.
  16. Aux gouvernements d'échanger les informations pertinentes sur la fabrication des nanomatériaux manufacturés tout en envisageant la nécessité de modifier en conséquence les cadres législatifs actuels.
  17. A l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) d'accélérer le processus entrepris afin de définir clairement les nanomatériaux manufacturés, en précisant notamment leurs dimensions.
  18. Aux fabricants d'avertir le consommateur des risques que peuvent présenter les nanomatériaux manufacturés en indiquant leur composition sur l'étiquette et, le cas échéant, en mettant à disposition des sites Web et des bases de données.
  19. Aux pouvoirs publics, organisations intergouvernementales et internationales, organisations non gouvernementales, aux industriels et aux autres parties prenantes compétentes de souscrire à ces recommandations.
  20. Aux organisations intergouvernementales et autres organisations concernées d'envisager la façon dont elles pourraient aider les gouvernements à mettre en oeuvre ces recommandations.
  21. Aux participants à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques d'examiner ces recommandations en vue d'y donner suite.

## **Recommandations de Dakar sur la substitution et les solutions de remplacement**

*S'étant réuni* à Dakar sur invitation du Gouvernement du Sénégal à l'occasion de la sixième session de l'IFCS, tenue du 15 au 19 septembre 2008,

*Ayant à l'esprit* l'objectif primordial du Plan de mise en oeuvre du Sommet de Johannesburg (SMDD), à savoir s'assurer, d'ici 2020, que les produits chimiques sont utilisés et produits de manière à réduire au minimum les principaux effets indésirables sur la santé humaine et sur l'environnement,

*Définissant* la substitution comme le remplacement des substances nocives contenues dans les produits et les procédés par des substances moins nocives ou sans danger ou par une fonctionnalité équivalente obtenue à l'aide de mesures technologiques ou structurelles, notamment le recours à des pratiques traditionnelles où l'utilisation de produits chimiques est faible ou nulle,

*Considérant* l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques (SAICM),

*Reconnaissant* que la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Stockholm et de nombreuses réglementations nationales applicables à la gestion des produits chimiques préconisent ou prescrivent la substitution et l'utilisation de solutions de remplacement,

*Se fondant sur* les recommandations de la cinquième session de l'IFCS relatives aux outils et approches en matière d'application du principe de précaution concernant la sécurité des produits chimiques,

*Constatant* la nécessité de promouvoir et d'appuyer la conception, la mise en oeuvre et l'introduction de solutions de remplacement respectueuses de l'environnement et plus sûres, y compris la production non polluante, la substitution avisée des produits chimiques constituant une source de préoccupation particulière et des solutions de remplacement non chimiques,

*Reconnaissant* que les politiques économiques actuelles et autres incitations vont à l'encontre de la substitution et plaident en faveur de l'utilisation persistante de substances dangereuses,

*Considérant* les conséquences de l'inaction eu égard à la substitution des substances nocives, comme en témoignent les effets de l'essence et des peintures au plomb sur la santé mondiale,

*Reconnaissant* les défis que posent aux industriels, aux pouvoirs publics et aux autres parties prenantes la mise au point et l'application de solutions de remplacement,

*Conscient* du rôle important que jouent les travailleurs, la collectivité et les autres partenaires en fournissant des informations cruciales et en mettant en oeuvre des solutions de remplacement,

*Tenant compte* des besoins spécifiques et situations particulières des pays en développement et des pays à économie en transition face à la problématique des substances chimiques,

Le Forum recommande :

1. A l'ensemble des parties prenantes d'informer, de sensibiliser davantage et d'initier l'opinion publique, les médias, les entreprises, les travailleurs, les organismes de réglementation et les administrations aux substances et technologies de remplacement.
2. Aux pouvoirs publics d'appuyer les cadres réglementaires internationaux afin de promouvoir la substitution des substances dangereuses, avec des objectifs et échéanciers précis et des plans nationaux à l'appui.

3. Aux gouvernements et organisations internationales de renforcer les outils qui se révèlent utiles aux plans culturel et économique et la capacité, technique et administrative, des pays en développement et des pays à économie en transition à mettre au point et adopter des substances et technologies de remplacement.
4. Aux pouvoirs publics, organisations internationales, industriels et aux autres parties prenantes de promouvoir la substitution, à l'échelle mondiale, des substances ayant déjà cours dans certaines parties du monde, en raison de leurs effets nocifs notoires sur la santé humaine et sur l'environnement.
5. Aux gouvernements et aux organisations internationales de répertorier les substances et applications hautement préoccupantes (carcinogènes, mutagènes, perturbateurs endocriniens, PBT, substances très persistantes, très bioaccumulables, allergogènes et neurotoxiques) à l'aide d'une base de données internationale, accessible au public, sur les propriétés dangereuses des substances existantes.
6. Aux pouvoirs publics et aux organisations internationales de créer un portail international sur la substitution pour mieux appeler l'attention sur un vaste éventail de solutions de remplacement potentielles et d'encourager l'adoption de solutions de remplacement éprouvées, probantes et corroborées. Ce portail devrait présenter des outils et des processus d'évaluation des solutions de remplacement ainsi qu'une base de données pertinentes qui puisse être consultée au niveau des secteurs et des pays.
7. Aux gouvernements et aux organisations internationales de mettre en oeuvre un processus transparent d'évaluation des solutions de remplacement lors de l'examen des dérogations portant sur les substances à remplacer aux termes des traités nationaux et internationaux sur les produits chimiques.
8. Aux pouvoirs publics et aux organisations internationales de promouvoir des systèmes accessibles au public pour recueillir des données sur les applications chimiques via les chaînes logistiques, notamment sur la teneur des produits.
9. Aux gouvernements d'appuyer la recherche et la mise au point de solutions sûres et efficaces en lieu et place des produits ou procédés chimiques qui constituent une source de préoccupation particulière en adoptant des mesures telles que l'offre de subventions et d'incitations, qui contribuent à l'instauration d'un cadre réglementaire favorable et d'un environnement propice aux transactions en la matière.
10. Aux pouvoirs publics et autres protagonistes d'appuyer l'adoption des solutions de remplacement existantes par toute une gamme d'entreprises tant dans les pays développés que dans les pays en développement et les pays en transition grâce à un panachage d'incitations, de soutien technique et de réglementations prenant en compte les éléments moteurs et les obstacles de type sectoriel.
11. Aux gouvernements, aux industriels et aux autres parties prenantes de proposer des mécanismes pour former les travailleurs, les exploitants d'usine, les responsables et les techniciens de l'environnement, de la santé, de la sécurité et d'autres partenaires intéressés à des méthodologies de substitution et à la mise en oeuvre de solutions de remplacement sans danger.
12. Aux pouvoirs publics et aux organisations internationales d'établir un réseau international d'appui technique visant à faciliter le recours à des matériaux, procédés et produits moins polluants dans les milieux agricoles et industriels, par le biais du réseau ONUDI/PNUE du Centre encourageant une production plus propre, des services de soutien agricole et d'autres organismes.
13. Aux associations du secteur industriel d'encourager les fabricants de produits chimiques à assumer les conséquences découlant de leurs produits tout au long de leur cycle de vie.

14. Aux gouvernements, aux organisations internationales et aux industriels d'engager un dialogue avec les fabricants de produits et les détaillants, ainsi que leurs chaînes logistiques sur la mise au point et l'application de solutions de remplacement moins polluantes à l'échelle mondiale.
15. Aux pouvoirs publics et aux organisations non gouvernementales d'intensifier la capacité de la société civile à prôner efficacement la formulation et la mise en oeuvre de substances, technologies et procédés de remplacement à tous les niveaux du développement économique.
16. Aux gouvernements et aux industriels de veiller à associer les parties susceptibles d'être concernées, notamment les travailleurs, aux décisions concernant la substitution en vue d'assurer l'application de solutions de remplacement plus fiables.

## Résolution de Dakar pour l'élimination du plomb dans les peintures

La sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique,

*S'étant réunie* à Dakar (Sénégal) du 15 au 19 septembre 2008, à l'invitation du Gouvernement du Sénégal,

*Reconnaissant* que le plomb contenu dans les peintures risque de nuire gravement à l'environnement et à la santé, en particulier à celle des enfants,

*Considérant* que les enfants exposés au plomb vivent en majorité dans les pays en développement et les pays à économie en transition,

*Prenant note* du fait que les peintures à usage domestique vendues dans les pays en développement contiennent du plomb,

*Consciente* du fait qu'il existe déjà des substituts plus sûrs et abordables pour remplacer le plomb contenu dans les peintures,

*Convaincue* que bien des consommateurs, dans les pays en développement notamment, ne sont pas conscients de la dangerosité du plomb contenu dans les peintures,

*Notant* que le paragraphe 56.b) du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg) recommande l'élimination progressive du plomb dans l'essence,

*Saluant* l'action cruciale menée par le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres (PCFV) pour donner effet au paragraphe 56.b) du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable,

*Notant en outre* que des progrès notables ont été accomplis en faveur d'une élimination progressive, à l'échelle mondiale, du plomb contenu dans les carburants des véhicules automobiles,

*Reconnaissant* que le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial préconise aussi au paragraphe 57 l'élimination progressive du plomb dans les peintures et autres sources d'exposition humaine au plomb, et recommande d'agir pour empêcher notamment l'exposition des enfants au plomb et d'intensifier les efforts de suivi et de surveillance ainsi que le traitement du saturnisme,

1. *Décide* qu'il est essentiel de mettre en place un partenariat mondial en vue de promouvoir l'application des mesures figurant au paragraphe 57 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, surtout pour les pays en développement et les pays à économie en transition ;
2. *Décide en outre* qu'un tel partenariat devrait s'employer à éliminer progressivement le plomb contenu dans les peintures ;
3. *Demande* au Comité permanent du Forum de constituer, selon les vœux du principal organisme de parrainage, un groupe de travail spécial, chargé d'élaborer un projet de mandat pour le partenariat mondial, lequel serait présenté à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui se prononcerait en faveur d'une action concertée tendant à promouvoir l'application des mesures énoncées au paragraphe 57 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial ;
4. *Invite* les organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes, dont l'OMS et le PNUE, à appuyer cette initiative et à y participer ;
5. *Invite* enfin le Conseil d'administration du PNUE à envisager de contribuer à cette action concertée.

## **Transport international de plomb et de cadmium via les échanges commerciaux : un sujet de préoccupation internationale ?**

### **Résumé du Président**

#### **1. Objectif de la session**

Se fondant sur les décisions du Conseil d'administration du PNUE (22/4 et 24/3), le paragraphe 57 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable, la Déclaration de Budapest sur les métaux lourds et la cinquième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, la présente session avait pour objectif de proposer une tribune afin d'examiner de façon plus approfondie si le transport international de plomb et de cadmium via des échanges commerciaux devient effectivement une préoccupation internationale justifiant à ce titre une action coordonnée à cette échelle.

#### **2. Communications présentées en séance plénière**

- Conclusions de la Conférence de Budapest sur les métaux lourds concernant le transport international de plomb et de cadmium via les échanges commerciaux (Georg Karlaganis, FOEN, Suisse)
- Vue d'ensemble des questions d'actualité et des notions présentées dans un document destiné à une réunion de réflexion (Erika Rosenthal, CIEL, Etats-Unis d'Amérique)
- Coopération et partenariat : « L'expérience du CIGP » (Brian Wilson, International Lead Management Center [Centre international de Gestion du Plomb], Royaume-Uni)
- Le cadmium : Just Facts (Patrick de Metz, SAFT, France)
- Plomb et cadmium : Incidences mondiales dues aux déchets électroniques (Ravi Agarwal, Toxics Link, Inde)
- Etude des effets que pourrait avoir sur la santé humaine et l'environnement en Afrique le commerce des produits contenant du plomb, du cadmium et du mercure (Kaj Madsen, PNUE et Anne Nkwimba Magashi, ARSCP, Tanzanie)
- Présomption de sécurité : Les limites des politiques fédérales sur la présence de substances toxiques dans les produits de consommation (Joel Tickner, Université du Massachusetts Lowell, Etats-Unis d'Amérique)
- Action menée par la Zambie afin de minimiser l'emploi des métaux lourds (plomb et cadmium) dans les produits laitiers, les engrais, les peintures et dans d'autres denrées alimentaires (Michael Musenga, Fonctionnaire chargé de l'hygiène du milieu, Zambie)
- Incidences du commerce international sur les meilleurs objectifs de durabilité environnementale Certification des fabricants de batteries au plomb (Perry Gottesfeld, OK International, Etats-Unis d'Amérique)
- La Convention de Bâle : Un instrument essentiel pour s'atteler aux déchets du cadmium et du plomb (Ibrahim Shafii, Spécialiste du Programme scientifique et technique, Secrétariat de la Convention de Bâle)

- Les problèmes posés par le plomb et le cadmium au Pérou et en Amérique latine (Jaime Delgado Zegarra, Association péruvienne des Unions de Consommateurs, ASPEC, Pérou)

### **3. Déroulement de la sixième session du Forum**

Un document de réflexion a été établi par un groupe spécial à l'intention de l'IFCS. Ce document proposait un cadre pour analyser le thème de la session, à savoir : le transport international de plomb et de cadmium via les échanges commerciaux constitue-t-il un sujet de préoccupation international qui justifie une action coordonnée à cette échelle ?

A la sixième session, le principal bailleur de fonds (Gouvernement de l'Allemagne) a demandé au Président de l'IFCS de constituer un groupe de travail chargé d'examiner plus avant le thème de la session, et a été prié de faciliter les travaux du groupe. Ce dernier s'est réuni et a procédé à d'intenses délibérations et échanges de vues. Il y a eu un débat nourri sur la question de savoir si les données disponibles étaient suffisantes pour prendre des décisions politiques. En outre, une discussion notable a tourné autour de l'inaptitude des pays en développement et des pays à économie en transition, dotés d'une capacité limitée de gestion des produits chimiques, à s'atteler efficacement aux problèmes découlant du transport international de plomb et de cadmium via les échanges commerciaux par une intervention unilatérale seulement.

Le groupe de travail n'ayant pas été en mesure d'aborder entièrement la question des préoccupations internationales lors des travaux menés dans le cadre de la sixième session du Forum, il a donc été convenu de rédiger un résumé du Président faisant écho aux points de vue exprimés, et notamment aux types d'interventions qui pourraient s'avérer nécessaires.

Le Président souhaite remercier les participants du groupe pour leurs travaux et leur coopération.

### **4. Éléments ayant recueilli l'assentiment du groupe :**

- L'opportunité d'une conception intégrée pour s'atteler aux risques associés au plomb et au cadmium tout au long de leur cycle de vie respectif.
- La nécessité que les pouvoirs publics et autres partenaires pertinents s'emploient à réduire les risques associés à l'utilisation du plomb et du cadmium pour la santé humaine et l'environnement tout au long du cycle de vie de ces substances.
- La demande formulée auprès des gouvernements, organisations intergouvernementales et acteurs du secteur privé pour qu'ils accordent un soutien financier aux pays en développement et aux pays à économie en transition afin de les aider à renforcer leurs capacités.
- L'encouragement prodigué aux pouvoirs publics et entités privées pour que soient prises, selon leurs capacités, des mesures tendant à promouvoir une gestion respectueuse de l'environnement en ce qui concerne les produits et déchets contenant du plomb et du cadmium.
- L'appel aux instances gouvernementales pour les inciter à mieux protéger le consommateur contre les risques associés au plomb et au cadmium, par exemple en sensibilisant davantage l'opinion et en renforçant le processus de fixation de normes.

**5. Points sur lesquels le groupe n'a pas obtenu de consensus mais qui ont néanmoins fait l'objet d'un vaste soutien :**

- Le fait que les fabricants éliminent progressivement la production et l'utilisation de peintures, jouets, bijoux, tuyaux d'alimentation en eau potable contenant du plomb, ainsi que la production et l'utilisation de bijoux contenant du cadmium.
- L'examen par les pouvoirs publics et les fabricants d'autres mesures tendant à réduire les risques pour la santé et l'environnement que présentent le plomb et le cadmium tout au long de leur cycle de vie, notamment par la mise en place d'initiatives visant à élargir la responsabilité des fabricants et de programmes de certification du recyclage pour les batteries au plomb.
- L'invitation des pays exportateurs et entités privées à fournir des informations sur la teneur en plomb et en cadmium et sur les risques encourus aux parties importatrices et à tous les acteurs intéressés, par exemple en lançant et en assurant la promotion de fiches d'information sur la sécurité, de programmes de certification, de bases de données et de systèmes d'étiquetage.
- La nécessité pour les instances gouvernementales et le secteur privé d'examiner des mesures permettant, aux plans national, régional et mondial, de promouvoir la substitution des produits contenant du plomb et du cadmium par des produits de remplacement fiables et sans danger.
- Que le Conseil d'administration du PNUE, à sa vingt-cinquième session, et la deuxième réunion de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques approfondissent leur réflexion sur ces besoins et sur les mesures permettant de s'atteler aux risques provoqués par le transport international de plomb et de cadmium comme point de départ de la riposte envisagée.

## **Recommandations de Dakar sur la lutte écologique intégrée contre les ravageurs et la lutte intégrée contre les vecteurs : éléments clés des stratégies de réduction des risques liés aux pesticides**

*S'étant réuni* à Dakar à l'invitation du Gouvernement du Sénégal à l'occasion de la sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, organisée du 15 au 19 septembre 2008,

*Tenant compte* des priorités d'action du Forum concernant la mise en place de programmes de réduction des risques, et notamment du fait que :

« Pour protéger la santé et l'environnement (y compris les eaux de surface et les eaux souterraines), les pays devraient mettre sur pied des stratégies intégrées et respectueuses de l'environnement pour lutter contre les ravageurs et, en tant que de besoin, les vecteurs des maladies transmissibles »,

*Rappelant* que le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques comprend plusieurs activités tendant à mettre en oeuvre des méthodes intégrées et respectueuses de l'environnement pour lutter contre les ravageurs des cultures et les vecteurs des maladies humaines et animales,

*Soulignant* les contributions de la lutte écologique intégrée contre les ravageurs (LIR) et de la lutte intégrée contre les vecteurs (LIV) qui sont des éléments clés des stratégies de réduction des risques liés aux pesticides,

*Reconnaissant* les principales réalisations obtenues en la matière ainsi que les défis et les occasions de promouvoir et de mettre en oeuvre ces approches en tant qu'éléments fondamentaux des stratégies de réduction des risques liés aux pesticides,

*Considérant* le rôle des LIR et LIV dans les politiques d'organisations internationales comme la FAO et l'OMS et d'autres organisations internationales et régionales pertinentes, ainsi que le rôle des activités nationales et régionales en cours, notamment celles des organisations gouvernementales et non gouvernementales,

*Tenant compte* de la situation spécifique des pays en développement et des pays à économie en transition, ainsi que de la coopération internationale au service de programmes tendant à renforcer les capacités pour évaluer les besoins de la lutte contre les ravageurs et les vecteurs en utilisant les méthodes élaborées par la FAO, l'OMS et d'autres organes pertinents ;

Le Forum recommande :

1. aux pouvoirs publics et autres parties prenantes d'adopter une stratégie de réduction de l'utilisation des pesticides à titre de première étape du processus de réduction des risques ;
2. aux gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales d'envisager les LIR et LIV comme des options privilégiées pour relever les défis posés par l'accroissement potentiel des ravageurs de cultures et de la transmission des maladies vectorielles eu égard au changement climatique ;
3. aux pouvoirs publics, organisations internationales et organisations non gouvernementales de veiller à pérenniser les réalisations obtenues avec les LIR et LIV en instaurant des méthodes participatives visant à autonomiser les communautés ;
4. aux instances gouvernementales de mettre en place une collaboration intersectorielle et transfrontières pour élaborer et mettre en oeuvre les LIR et LIV ;
5. aux pouvoirs publics d'élaborer le cadre institutionnel et réglementaire voulu afin de faciliter la mise en place des LIR et LIV à vocation écologique ;

6. aux pays et organismes donateurs d'appuyer le renforcement des capacités d'évaluation et de surveillance de l'impact et des risques pour l'environnement et la santé ;
7. aux gouvernements et aux donateurs de promouvoir les activités tendant à sensibiliser davantage aux risques sanitaires et aux effets indésirables de l'emploi des pesticides et de développer l'aptitude des personnels de santé ruraux à reconnaître et traiter ces effets indésirables ;
8. aux pouvoirs publics de concevoir des mécanismes permettant de soutenir et d'encourager l'assistance technique et financière, ainsi que les investissements publics et privés, pour lutter contre les ravageurs avec des moyens écologiques (y compris les LIR et LIV) dans des contextes nationaux différents ;
9. aux instances gouvernementales d'élaborer des stratégies nationales visant à mobiliser des ressources nationales et extérieures et à valoriser la lutte écologique contre les ravageurs et contre les vecteurs ;
10. aux pays d'analyser leur politique de lutte contre les ravageurs et de gestion des pesticides et de définir des secteurs à réformer afin de supprimer toute incitation non justifiable accordée pour l'emploi des pesticides et d'épauler la mise au point et la mise en oeuvre des LIR et LIV ;
11. aux pays et organismes donateurs d'envisager de parrainer des programmes de recherche-développement au service de la lutte écologique contre les ravageurs, notamment la recherche tendant à étayer la viabilité économique des LIR et LIV à vocation écologique, qui sont considérées comme des éléments fondamentaux des stratégies de réduction des risques liés aux pesticides, et d'appliquer les résultats des recherches existantes ;
12. aux pouvoirs publics de renforcer leur planification et leur orientation en incorporant une composante LIV qui associe des critères de planification, des méthodes d'évaluation d'impact et le déploiement d'approches conceptuelles et gestionnaires de l'habitat veillant à réduire les risques de transmission de maladies vectorielles et à cantonner les interventions chimiques à de rares situations de flambée épidémique où la propagation de la maladie doit être jugulée rapidement ;
13. à l'OMS et à la FAO d'étayer les fondements sur lesquels reposent les LIR et LIV à l'appui des programmes de production et de protection des végétaux, de prévention et de lutte contre les maladies, et de réduction des risques chimiques dans les Etats Membres ;
14. de veiller à ce que la société civile soit associée à la formulation, la réalisation et la surveillance des programmes de LIR et LIV à vocation écologique ;
15. aux gouvernements, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales, aux industriels et autres partenaires d'intégrer la LIR et la LIV dans les programmes pertinents, et de promouvoir le renforcement des capacités, la formation, le transfert de technologie et la mise en commun des informations relatives aux LIR et LIV ;
16. d'adopter une démarche prospective faisant intervenir le secteur agricole et le secteur sanitaire dans la mise en oeuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques et dans les autres stratégies ou programmes visant à réduire les risques liés aux produits chimiques afin d'exploiter le potentiel qu'offrent la lutte intégrée contre les ravageurs et la lutte intégrée contre les vecteurs.

Le Forum invite la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ainsi que les autres entités et organisations pertinentes à envisager de donner suite à ces recommandations.